

Réunion du Conseil Communautaire du 21 avril 2008

A Cély en Bière

L'an deux mil huit, le vingt et un avril, les délégués de la Communauté de Communes du Pays de Bière, légalement convoqués le quinze avril, se sont réunis, salle de réunion de la Maison Blanche à Cély en Bière, en séance publique sous la présidence de Mme Colette Gabet, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bière.

Etaient présents :

Arbonne la Forêt	Mme Colette Gabet Mme Valérie Fabre M. Francis Mathieu M. Roger Bodivit	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Barbizon	Mme Valérie Boned Mme Florence Andry	Titulaire Suppléant
Cély en Bière	M. Jean Jacques Zanella Mme Maryse Galmard Peters Mme Marine Thieffry M. Robert Regula	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Chailly en Bière	M. Henry Lebarq M. Alain Tassin M. Pierre Segret M. Michel Mauboussin	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Fleury en Bière	Mme Chantal Le Bret M. Alain Richard M. Patrice Weil	Titulaire Titulaire Titulaire
Perthes en Gâtinais	M. Pierre Pelletier M. Gérard Poirier	Titulaire Titulaire
Saint Germain sur Ecole	M. Gérard Thomas M. Maurice Corbet M. Jean-Christophe Bernon	Titulaire Titulaire Suppléant
Saint Martin en Bière	M. Alain Renault M. Jacques Toïgo M. François de Cidrac	Titulaire Titulaire Titulaire
Saint Sauveur sur Ecole	M. Jean Poiré M. Claude Merou M. Jean Claude Rossi M. Pierre Sarazi	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Villiers en Bière	M. Gilles Gatteau Mme Violaine Gatteau M. Gérard Roux M. Claude Pierquin	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant

Nombre de membres en exercice : **30**

Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : **28**

En préambule, Mme Gabet explique qu'il y a 2 séances de Conseil Communautaire ce soir : en effet, le vote du budget ne peut avoir lieu lors de la réunion du débat d'orientation budgétaire.

Le délai ayant été extrêmement court entre l'élection du Président et le vote du budget, il a été décidé que les deux réunions auraient lieu le même soir.

1. Ouverture de la séance de 18h

Nomination d'un **secrétaire de séance** : M Henri Lebarq se propose pour être secrétaire de séance.

Le **compte rendu du dernier conseil communautaire** n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ou réclamation, il est réputé approuvé.

Mme Gabet rappelle que **seuls les délégués titulaires peuvent prendre part au vote**, ou les suppléants dans le cas où un titulaire est absent.

2. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'appel d'offres, est composée d'après l'article 22 du Code des Marchés Publics (version 2004) par le Président, 3 membres titulaires et 3 suppléants.

Elle est élue au plus fort reste sur scrutin de liste.

Mme Gabet demande aux candidats aux postes de titulaires et aux postes de suppléants de se faire connaître.

Les délégués communautaires sont invités à noter les noms des titulaires et des suppléants pour lesquels ils souhaitent voter sur un bulletin.

Le dépouillement est effectué par les secrétaires de séance.

Objet : Election de la Commission d'appel d'offre

Vu les articles L. 5211-1 et L. 2121-22 alinéa 3 du CGCT,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics,

Considérant la nécessité d'élire une commission d'appel d'offre pour le fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays de Bière,

Le Conseil Communautaire procède à l'élection d'une commission d'appel d'offre.

La Présidente préside la commission d'appel d'offre.

Les titulaires candidats sont : M. Poiré, M. Mattioda, M. Zanella

Les suppléants candidats sont : Mme Le Bret, M. Merou, M. Segret

Le vote a lieu à bulletin secret.

Le Président fait l'appel des votants : 28 votants.

Les secrétaires de séances procèdent au dépouillement.

Titulaires :

M. Poiré : 28 voix

M. Mattioda : 28 voix

M. Zanella: 28 voix

Suppléants :

Mme Le Bret : 28 voix

M. Merou : 28 voix

M. Segret : 28 voix

M. Poiré, M. Mattioda, M. Zanella sont élus titulaires de la commission d'appel d'offre.

Mme Le Bret, M. Merou, M. Segret sont élus suppléants de la commission d'appel d'offre

3. Débat d'orientation budgétaire

L'année **2007** a vu l'intégration complète de la compétence **OM** dans le fonctionnement intercommunal : outre une augmentation significative du budget et du temps de preparation et de gestion de ce budget, ce service a nécessité la création d'un poste d'**ambassadeur de tri**. La gestion des ordures ménagères a permis de renforcer les liens avec les administrés puisque toute demande de bac, toute réclamation passe par la Communauté de Communes. Le travail de l'ambassadeur de tri (information en porte à porte) a limité les erreurs de tri : le Pays de Bière est la collectivité où les emballages sont les mieux triés du SMITOM.

En **2008**, de nouveaux volets sont intégrés à la compétence Ordures Ménagères : la gestion des **DASRI**, les déchets de soins qui concernent les malades en automedication, diabétiques notamment, et le travail de l'ambassadeur en lien régulier avec l'accueil de loisirs (information sur le tri selectif, le compostage).

Les **transports** constituent un poste important puisque la Communauté de Communes finance les **lignes régulières** (qui fonctionnent toute l'année, même pendant les vacances scolaires), les **transports scolaires** et le transport à la demande **Créabus**. La multiplicité de transports en communs permet de toucher un grand panel de population (scolaires, actifs et retraités) à tout moment de l'année. Pour rappel, les lignes qui étaient scolaires et qui reliaient le Pays de Bière à St Fargeau-Ponthierry, à Melun et à Fontainebleau sont dorénavant des lignes régulières, c'est-à-dire qu'elles fonctionnent toute l'année et que tout le monde peut les utiliser. La Communauté de Communes finance ce service en participant au déficit d'exploitation de ces lignes de transport. Pour mémoire, Créabus permet de relier les communes du Pays de Bière à St Fargeau-Ponthierry, à Melun et à Fontainebleau les jours de marché notamment.

L'Accueil de Loisirs (environ 175 enfants concernés), **les seniors et le social** représentent des sommes un peu plus importantes en **2007** qu'en 2006, mais ils constituent les secteurs qui, relativement à la masse budgétaire, prennent du temps à faire fonctionner puisqu'ils sont gérés directement par la Communauté de Communes et non par un contrat (comme les ordures et les transports). Ces compétences sont essentielles car elles apportent un service et créent du lien social, que ce soit pour les enfants comme pour les seniors.

En **2007**, l'ouverture des Centres de Loisirs a été étendue à toutes les vacances et non plus la moitié ; un Centre maternel a vu le jour et un Centre est ouvert pour les mercredis.

En **2007**, des **travaux** d'aménagement ont permis l'installation de l'accueil de loisirs, rue du fief, à **Cély en Bière**.

De nouveaux travaux vont avoir lieu en **2008** pour réhabiliter et mettre au normes le **bâtiment administratif**.

La Communauté de Communes a fait l'acquisition de **deux véhicules** : un 9 places pour l'accueil de loisirs et un petite fourgonette pour les OM.

La Communauté de Communes renforce encore cette année son **soutien aux associations** qui ont un rayonnement intercommunal, voire même au-delà, et qui font connaître le dynamisme du Pays de Bière au-delà de son périmètre.

- *Les postes importants dans le budget intercommunal*

Le budget de la Communauté de Communes est en **excédent de fonctionnement 2007** à hauteur de **120 000 €**, soit **894 261 € cumulés** de 2002 à 2007.

En 2007, le poste le plus important concerne les **Ordures Ménagères**, dont le budget au compte administratif 2007 est de 1 324 653 € en déduisant les recettes. Le budget prévisionnel OM 2008 en dépenses est de 1 350 000 €.

Les **dépenses de fonctionnement** sont globalement **stables**. Une hausse de 60 000 € est à prévoir du fait de l'extension des services de l'ALSH, ce qui porterait le budget des centres à 140 000 € (un centre maternel et primaire toutes les vacances, et un centre les mercredis de l'année scolaire).

Les **recettes de fonctionnement**, du fait de l'augmentation de la DGF (transfert des OM), effectuent un bond de l'ordre de 160 000 €.

Les **investissements** prévus en 2008 sont notamment des **travaux dans le bâtiment administratif** (environ 360 000 €), dans le cadre du Contrat de Territoire.

Bilan 2007 :

Dépenses

- ✓ **Remboursement achat Cély** : 66 426 €
- ✓ **Ordures Ménagères** : environ 1 325 000 €
- ✓ **CLSH** : 88 000 €
- ✓ **Transports** : environ 55 000 € de lignes régulières et de Créabus, et 51 600 € de transports scolaires
- ✓ **Social et seniors** : environ 30 000 €
- ✓ **Investissement** : 480 000 €
- ✓ **Reversement Taxe Professionnelle aux communes** : 874 000 €
- ✓ **Personnel** (hors CLSH et OM) : 115 000 €

Recettes :

- **Dotation Globale de Fonctionnement** : 88 000 €
- **Taxe Professionnelle** : 685 000 €
- **Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères** : 1 371 000 €
- **Subventions Eco-emballage et revente des verres** : 49 000 €
- **Compensation de la part salariale** : 323 000 €
- **FDPTP (fonds départemental de péréquation de la TP)** : 143 900 €

- **Transports scolaires (CG77) : 55 930 €**
- **CAF : 17 800 €**
- **CLSH : 4 000 €**
- **Seniors : 28 000 €**

Ce qui continue en 2008 :

Dépenses

- ✓ **Remboursement emprunt achat Cély : 66 426 €**
- ✓ **OM : 1 360 000 €**
- ✓ **CLSH : 140 000 €**
- ✓ **Transports : environ 50 000 € de lignes régulières, 25 000 € de Créabus et 70 000 € de transports scolaires**
- ✓ **Reversement TP aux communes : 895 000 €**
- ✓ **Personnel (hors CLSH et OM) : 115 000 €**

Recettes :

- **DGF : 249 085 € (DGF multipliée par 3 grâce au transfert des OM)**
- **TP : 670 000 €**
- **TEOM : 1 310 000 €**
- **Compensation de la part salariale : 326 823 €**
- **FDPTP : 122 000 €**
- **Transports scolaires : 24 500 € (CG77) et 45 500 € (Etat)**
- **CAF : 33 000 €**
- **CLSH : 50 000 € (participations des parents)**
- **Seniors : 22 500 € (participation des bénéficiaires)**

Ce qui est prévu en investissement :

Dépenses :

- ✓ **Travaux : réhabilitation et remise aux normes du bâtiment administratif : 360 000 €**
- ✓ **Investissement divers (chaises, bureau, panneaux routiers, logiciels) : 70 000 €**
- ✓ **Etudes d'aménagement des arrêts de bus : 60 000 €**

Recettes :

- ✓ **Dotation de Développement Rural (Préfecture) : 20 000 € (subventionnement des travaux)**
- ✓ **Contrat de Territoire (Région Ile de France) : 430 000 € (subvention de l'acquisition)**
- ✓ **Contrat Temps libre (CAF) : 40 000 € (travaux Maison Blanche)**
- ✓ **Conseil Général de Seine et Marne : 70 000 € (mobilier Maison Blanche)**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h35.

La Présidente

Colette Gabet

Réunion du Conseil Communautaire du 21 avril 2008

A Cély en Bière

L'an deux mil huit, le vingt et un avril, les délégués de la Communauté de Communes du Pays de Bière, légalement convoqués le quinze avril, se sont réunis, salle de réunion de la Maison Blanche à Cély en Bière, en séance publique sous la présidence de Mme Colette Gabet, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bière.

Etaient présents :

Arbonne la Forêt	Mme Colette Gabet Mme Valérie Fabre M. Francis Mathieu M. Roger Bodivit	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Barbizon	Mme Valérie Boned Mme Florence Andry	Titulaire Suppléant
Cély en Bière	M. Jean Jacques Zanella Mme Maryse Galmard Peters Mme Marine Thieffry M. Robert Regula	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Chailly en Bière	M. Henry Lebarq M. Alain Tassin M. Pierre Segret M. Michel Mauboussin	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Fleury en Bière	Mme Chantal Le Bret M. Alain Richard M. Patrice Weil	Titulaire Titulaire Titulaire
Perthes en Gâtinais	M. Pierre Pelletier M. Gérard Poirier	Titulaire Titulaire
Saint Germain sur Ecole	M. Gérard Thomas M. Maurice Corbet M. Jean-Christophe Bernon	Titulaire Titulaire Suppléant
Saint Martin en Bière	M. Alain Renault M. Jacques Toïgo M. François de Cidrac	Titulaire Titulaire Titulaire
Saint Sauveur sur Ecole	M. Jean Poiré M. Claude Merou M. Jean Claude Rossi M. Pierre Sarazi	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant
Villiers en Bière	M. Gilles Gatteau Mme Violaine Gatteau M. Gérard Roux M. Claude Pierquin	Titulaire Titulaire Titulaire Suppléant

Nombre de membres en exercice : **30**

Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : **28**

1. Ouverture de la séance de 18h40

Nomination d'un **secrétaire de séance** : M Henri Lebarq se propose pour être secrétaire de séance

2. Taux de Taxe Professionnelle 2008

Le taux de Taxe Professionnelle est inchangé depuis la création de la Communauté de Communes.

Il est proposé de maintenir le taux d'imposition 2008 de la taxe professionnelle à 6,78%, en l'absence d'un projet précis.

OBJET : VOTE DU TAUX DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Le Conseil Communautaire,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu l'article 1609 quinquies C et l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Sur proposition du Bureau de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer le taux d'imposition 2008 de la taxe professionnelle comme suit :

- taxe professionnelle de 6,78 %.

3. Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2008

Les taux de TEOM sont fixés par zone, chaque zone représentant une commune. Ces taux sont fonction des bases de chaque commune et des dépenses prévues au budget primitif. Mme Gabet rappelle le mode de calcul de la TEOM afin de justifier les disparités entre communes.

Des précisions sont demandées quant au prix de revient de l'entretien et de la location des bacs plutôt qu'à l'achat de ces derniers.

OBJET : Vote des taux de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 107 de la Loi de Finances 2004,

Vu les articles 1520 et suivants, 1609 quinquies C, 1609 nonies A ter et 1639 A bis du Code Général des Impôts,

Vu la circulaire préfectorale NOR NCTB0510008C du 15 juillet 2005,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 2006/75 instaurant le zonage du service Ordures Ménagères,

Sur proposition du Bureau de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

De fixer les taux de la TEOM pour l'année 2008 comme suit :

Communes	Taux	Produit attendu	Bases prévisionnelles
Arbonne la Forêt	14,74%	122 819,20	833 249
Barbizon	7,66%	203 580,79	2 656 411
Cély en Bière	10,45%	128 315,33	1 227 497
Chailly en Bière	15,04%	271 154,07	1 803 299
Fleury en Bière	10,23%	69 753,93	681 746
Perthes en Gâtinais	13,02%	237 868,02	1 826 857
St Germain sur Ecole	13,07%	40 380,20	308 958
St Martin en Bière	10,85%	90 765,13	836 885
St Sauveur sur Ecole	11,88%	126 749,76	1 066 694
Villiers en Bière	11,72%	33 446,11	285 461

DIT que le produit de la taxe sera inscrit en recette dans le budget 2008,

4. Vote des indemnités du Président

Il convient de voter les indemnités du Président :

L'indemnité maximale des Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant de 10 000 à 19 999 habitants est de 48.75% de l'indice 1015. Le Conseil Communautaire peut faire varier ce taux entre 0 et 48,75%.

La Présidente et le Bureau proposent de maintenir le taux précédent de 33%.

Objet : Fixation du montant des indemnités de fonctions du Président

Le Conseil Communautaire

VU l'article L. 5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 99-II de la loi n°2002-76 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

VU l'article R. 5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 fixant le calcul des indemnités de fonctions des Présidents et Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale

VU la population INSEE de la communauté de communes établie à 10 454 habitants au recensement de 1999,

DECIDE à l'unanimité :

- de fixer à compter du 1^{er} mai 2008, l'indemnité de fonction brute mensuelle du Président à 33% de l'indice 1015, l'indemnité maximale des Présidents d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant de 10 000 à 19 999 habitants étant de 48.75% x l'indice 1015.

5. Budget Primitif 2008

Mme Gabet présente le budget par secteur d'activité.

Pour l'ALSH : la création de service supplémentaire a de facto entrainer des dépenses supplémentaires mais la participation en pourcentage de la Communauté de Communes a baissé, compte tenu des subventions caf notamment.

De même pour les Ordures Ménagères, la qualité du tri étant excellente, la tendance n'est pas inflationniste comme sur d'autres structures.

Pour les associations subventionnées par l'intercommunalité : Mme Gabet propose après discussion d'augmenter le poste dédié aux subventions non affectées afin de pouvoir, en cours d'année, accorder des subventions supplémentaires aux associations répondant aux critères que fixera le Bureau lors d'une prochaine réflexion à ce sujet.

Vu le compte administratif 2007 voté le 18 février 2008, vu le débat d'orientation budgétaire et vu les délibérations prises en début de séance :

- la section de fonctionnement s'équilibre à : 3 361 251,64 €
- la section d'investissement s'équilibre à : 1 578 751,64 €

OBJET : VOTE DU BUDGET 2008

Le Conseil Communautaire,

VU les propositions de budget primitif 2008 présenté par la Présidente,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2008 :

Par chapitre pour la section de fonctionnement qui s'équilibre à : 3 361 378,47 €

Par chapitre pour la section d'investissement qui s'équilibre à : 1 578 751,64 €

6. Adhésion au programme LEADER du Parc naturel régional du Gâtinais français et désignation d'élus pour assister au GAL (Groupe d'action local) Gâtinais français

Le Parc naturel régional du Gâtinais français pose sa candidature à l'appel à projet régional LEADER sur la priorité suivante : « Élaborer un nouveau mode de vie pour les générations futures grâce à une dynamique mobilisant les synergies », dont l'échéance est fixée au 30 avril 2008.

Le projet LEADER du PNR a pour l'ambition d'améliorer la qualité de l'habitat, de l'urbanisme et de soutenir les spécificités agricoles du territoire au profit du développement de la production agricole, artisanale, touristique et culturelle.

Il n'est pas demandé par le PNR de participation financière à LEADER. Ce projet pourrait permettre à la Communauté de communes d'être subventionnée à 80% pour des projets qui rentrent dans le cadre de LEADER et dont elle serait maître d'œuvre.

Il est proposé :

- d'approuver le projet Leader proposé par le Parc naturel régional du Gâtinais français et d'apporter leur soutien à sa candidature,
- de désigner deux élus (un titulaire et un suppléant), pour représenter la Communauté de communes du Pays de Bière au Groupe d'Action Local Gâtinais français.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas d'une convention mais d'une délibération pour appel à candidature.

Le Conseil Communautaire,

Vu la candidature du Parc naturel régional du Gâtinais français à l'appel à projet régional Lien Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale (LEADER) sur la priorité suivante : « Ancrer des savoir-faire locaux pour un nouveau mode de développement à transmettre aux générations futures », dont l'échéance est fixée au 30 avril 2008 ;

Considérant la présentation du projet LEADER du Parc naturel régional du Gâtinais français et l'ambition de ce programme qui est :

- de bâtir et de rénover autrement,
 - créer une filière agro-matériaux
 - favoriser le marché de l'habitat
 - promouvoir l'éco-urbanisme
- de dynamiser les activités humaines valorisant les savoir-faire agricoles locaux
 - soutenir les productions par une valorisation locale
 - renforcer la valeur ajoutée par l'animation et le tourisme
 - protéger durablement le patrimoine et les savoir-faire pour les transmettre aux générations à venir

Vu le périmètre proposé pour la Communauté de Communes du Pays de Bière intégrant les 10 communes suivantes :

Arbonne la Foret, Barbizon, Cély en Bière, Chailly en Bière, Fleury en Bière, Perthes en Gâtinais, Saint Germain sur Ecole, Saint Martin en Bière, Saint Sauveur sur Ecole et Villiers en Bière,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver sur le principe le projet Leader proposé par le Parc naturel régional du Gâtinais français et d'apporter son soutien à sa candidature,
- de désigner M. Henri Lebarq, titulaire, et M. Alain Renault, suppléant, pour représenter la Communauté de communes du Pays de Bière pour le Comité de programmation du Groupe d'Action Local Gâtinais français.

7. Délégations de signature au Président et délégations de signature au Bureau

Il est soumis au vote la délégation de signature à la Présidente

- des MAPA (marchés à procédure adaptée) dont les montants sont encadrés par la Code des Marchés Publics.

- Des assurances
- Des emprunts

A partir du moment où les montants sont prévus au budget

- La création de régies
- La possibilité de représenter la communauté en justice

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L. 2122-22 du CGCT,

Vu l'article 28 du Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 juin 2003 concernant les délégations au Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 10 avril 2006 n° 2006/59 concernant les délégations au Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

Déléguer à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bière et pour la durée du mandat, les fonctions suivantes :

- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés intercommunales
- Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires.
- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant (MAPA), lorsque les crédits sont prévus au budget.
- Passer tous contrats d'assurance ;
- Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux ;
- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 10 000 € ;
- Introduire en justice au nom de la Communauté de Communes du Pays de Bière, toutes actions ou représenter la communauté en défense ;

8. Affaires diverses

La **borne DASRI** est installée sur le parking de la Poste à Chailly en Bière. Une information est partie dans les Mairie et les pharmacies la semaine dernière.

Une inauguration sera organisée prochainement.

Le Bureau a commencé à travailler sur la **réorganisation des commissions**. Leur nombre et leur contenu vont être différents. Le temps de la réflexion va être laissé à chacun pour décider dans quelle commission de travail il souhaite s'investir.

Les différentes commissions sont :

- Commission finances, avec comme thème les ressources de la CC
- Commission transport, avec comme thème prioritaire les arrêts de bus et Créabus ;

- Commission enfance-jeunesse-sport, avec en thèmes prioritaires les préadolescents et les adolescents dans nos communes et les conséquences de la suppression de la scolarisation des enfants de maternelle et primaires les samedis matins ;
- Commission communication-animation-solidarité, avec en thèmes prioritaires la poursuite de l'action menée en faveur des seniors et son renforcement, le bulletin et la mise à jour du site internet de la Communauté de Communes ;
- Commission aménagement du territoire et tourisme, avec pour thèmes prioritaires le projet des Portes du Gâtinais et le développement des liaisons douces.
- Commission entretien du patrimoine et travaux : avec comme thème prioritaire le système de chauffage du bâtiment administratif de Cély en Bière.

Il est demandé à chaque conseiller de s'inscrire en fin de séance sur les listes de commissions, pour un choix prioritaire et un choix secondaire ci-dessous entre parenthèse.

Mme Gabet validera la composition de ces commissions avec le souci pour certaines d'avoir une représentativité sur chaque commune.

Le tableau ci-dessous récapitule les inscriptions :

Commission	Vice-Président délégué	Membres proposés
Commission finances	M. Mattioda M. Poiré	MM Poirier, Pelletier, Merou, Roux, Mmes Fabre et Walter (M Regula)
Commission transport	Mme Le Bret	MM Toïgo, Roux, Tassin, Zanella, Mme Thieffry (MM Pelletier et Segret)
Commission enfance-jeunesse-sport	M. Bedouelle	MM Segret, Regula, Elleboode, Poirier, Pierquin, Richard, Belieres
Commission communication-	Mme Walter	MM De Cidrac, Corbet, Weill, Mme Andry
Commission animation-solidarité		MM Tassin, Bernon, Mmes Walter et Galmard Peters (M De Cidrac)
Commission aménagement du territoire, tourisme et environnement	M. Gatteau M. Renault	MM Roux, Mathieu, Mauboussin, Thomas, Poirier, Tassin, Weill, Mmes Gatteau, Boned, Galmard Peters (MM Rossi et Pelletier)
Commission entretien du patrimoine et travaux	M. Zanella	MM Toïgo, Roux, Mauboussin, Merou, Rossi, Mme Galmard Peters (MM Mathieu et Pelletier)

L'ordre du jour étant épuisé, La séance est levée à 20h10

La Présidente

Colette Gabet